



Déclaration préalable du SNUipp-FSU

à la CAPD du 10 février 2015

LADE et direction

Malgré la surcharge administrative et les pressions de tous bords, 39 collègues ont demandé cette année leur inscription sur la LADE. Le référentiel métier des directeurs paru en décembre prévoit de nouvelles modalités d'accompagnement des nouveaux directeurs. Nous souhaitons savoir ce qui se mettra en place dans notre département. Nous souhaiterions connaître également la date du groupe de travail de simplification des tâches administratives annoncé en début d'année scolaire par le ministère.

Congé de formation professionnelle

De nombreux collègues ont de nouveau candidaté pour un congé de formation professionnelle cette année. Les premiers en sont à leur sixième demande... Six ans d'attente... Le SNUipp dénonce le peu de départs prévus chaque année. Lorsqu'on y regarde de plus près, la variété des formations demandées et le nombre croissant de demandes tournées vers la reconversion ne sont pas bon signe pour le métier. La formation continue doit être renforcée.

Magistère

Des convocations sont arrivées la semaine dernière mais ne concernent pas tous les enseignants. Certains ont une convocation à partir du 20 février, d'autres doivent avoir terminés leur parcours avant cette date. Le délai sera-t-il le même pour tous ?

-Quel formateur supervise quel parcours ? Il serait cohérent que cela apparaisse sur la convocation avant que les collègues ne se lancent dans une formation sans avoir de référent.

-qui est le responsable à joindre en cas de problème de connexion ou d'avancement de la progression ?

-plusieurs enseignants ont été réinscrits sur les forums et les boîtes webmel se remplissent à vue d'œil. Il doit être possible de ne pas inscrire les enseignants d'office et éviter qu'ils réitèrent à chaque parcours la démarche de désinscription.

TR et Brigades

Concernant le remplacement, nerf de la guerre de cette 3^{ème} période, nous demandons de nouveau, un état des remplacements depuis le début de l'année et spécialement pour les mois de décembre, janvier et février. Aria permet de produire ces tableaux de pilotage.

Y a-t-il une possibilité de prévoir moins de stages de formation continue durant cette période afin de garder les brigades disponibles pour les remplacements ? En effet, depuis décembre, il y a en moyenne une quinzaine de classe sans enseignants, parfois durant plus d'une semaine, avec des pics à plus de 26 classes non remplacées la semaine dernière rien que sur Avignon !

Nous souhaitons également avoir un bilan, pour la prochaine commission du rattrapage des heures des remplaçants et des Brigades. Toutes les circonscriptions ont-elles pu le mettre en place ? Des soucis de remplacements ont-ils été constatés sur la dernière semaine de la période 2 ?

Nous constatons que malgré notre demande de rentrée, les Brigades n'ont toujours pas à leur disposition l'annuaire départemental des écoles ni un document répertoriant les horaires des écoles. Informations qu'ils doivent donc trouver par leur propre moyen, à la différence des TR de circonscription qui les reçoivent en début d'année. Nous ne comprenons pas que ces outils ne leur soient pas transmis.

Nous signalons ensuite des problèmes dans les distances annoncées par le distancier d'ARIA. Plusieurs trajets ne sont pas conformes aux kilométrages indiqués par Mappy ou via Michelin sur les trajets les plus courts. Certaines écoles sont mal localisées. Un distancier accessible à tous est nécessaire.

Les collègues signalent à la direction académique les erreurs lorsqu'ils reçoivent leur état mensuel mais leur nombre ne va faire qu'augmenter. Que prévoit la Direction Académique pour leur répondre et sous combien de temps ?

Enfin, nous alertons de nouveau, comme il y a 3 ans, des problèmes de paiement des indemnités ZEP aux remplaçants en cas de remplacement long. Une partie des recours gracieux il y a 3 ans avaient été acceptés et le TA a condamné récemment la Direction Académique sur ce sujet.

Retraits de salaire

Nous sommes intervenus durant le groupe de travail du 28 janvier concernant une nouvelle vague de retrait de salaire. Il s'avère finalement que pour plusieurs cas, les justificatifs ne sont pas en cause. La direction académique a décidé, postérieurement à l'absence et au délai d'autorisation et à l'avis favorable de l'IEN, de retirer leur journée aux collègues. Nous souhaitons savoir comment ces décisions sont prises.

Ce que le courrier ne leur précise pas, c'est que le retrait de salaire est assorti d'un retrait d'ancienneté qui a une incidence sur leur AGS et donc sur les différents barèmes qui peuvent la prendre en compte.

Les collègues doivent savoir avant de partir si leur journée leur sera décomptée. Les choses doivent être claires.